



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	24	17

Séance du jeudi 11 avril 2024  
à 19h00

Date de la convocation : 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

**Etaient présents :** M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLAWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, M. RENAULT, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, M. LEBRE,

**Bons de pouvoir** Mme BONNIEL à Mme DE LAURADOUR,

**Etaient absents excusés :** Mme SANTACROCE, M. GUERN, M. BRUNET,

**Etaient absents :** Mme REICHLIN, M. BOIRON, M. BOMO, M. ALLANCHE,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Edouard BERTRAND,

**N°24\_DEL\_2024 OBJET : Délibération portant attribution de subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose que la commune apporte son soutien financier en direction des associations dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, l'environnement, les personnes âgées, la mémoire, la citoyenneté, les familles, le patrimoine, la culture et le sport. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus au début de l'année en cours, en tenant compte de critères tels que les activités des associations, leur nombre d'adhérents, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Le budget primitif 2024 adopté dans cette séance du conseil municipal prévoit d'affecter 113.730 euros pour l'année 2024 aux 30 associations suivantes :

. Amicale du personnel de la mairie :	12 500 euros
. Association amicale des sapeurs-pompiers :	800 euros
. Association des parents d'élèves :	2 200 euros
. La boule renaissante jouquarde :	1 200 euros
. Association cheval en musique :	4 500 euros
. Association collectif citoyen :	1 000 euros
. Association comité des fêtes de Jouques :	33 500 euros
. Coopérative scolaire école élémentaire :	9 000 euros
. Association cosmographique records :	2 650 euros
. Croix rouge française :	300 euros
. Association entraide 13 :	2 500 euros
. Foyer socio-culturel AIL :	3 500 euros
. Gymnastique volontaire :	600 euros
. Association jeunesse des terres :	3 500 euros
. Association jouqu'cars :	800 euros
. Jouques génération raid :	3 000 euros

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300488-20240411-24\_DEL\_2024

. Association la bobine :	2 400 euros
. Association les amis de jouques :	550 euros
. Association les arts twistent :	1 000 euros
. Association les parents des maternelles :	1 600 euros
. Association la garderie les p'tits lou :	15 000 euros
. Association les ornicarinks :	1 000 euros
. Association ping pong jouquard :	1 000 euros
. Tennis club de jouques :	3 750 euros
. Association SCS jouques :	1 000 euros
. Association anciens combattants :	750 euros
. Commission locale d'information de Cadarache :	330 euros
. Association amicale sapeurs forestiers :	500 euros
. Association parents unis jean jaurès :	300 euros
. Association brassier en provence :	3 000 euros

Monsieur le Maire demande de bien vouloir accorder les subventions selon la répartition par association détaillée ci-dessus (liste jointe à la délibération).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ACCORDE** les subventions à 30 associations, telles qu'individualisées dans la liste ci-jointe,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à la présente délibération,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 11 avril 2024  
 Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Edouard BERTRAND



Le Maire

Eric GARCIN




Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **18/04/2024**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300488-20240411-24\_DEL\_2024

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**IV**  
**B8**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
65748	1000-2024	SUBVENTION 2024	AMICALE PERSONNEL DE LA M	Association	113 730,00
65748	1001-2024	SUBVENTION 2024	Association AMICALE	Association	12 500,00
65748	1002-2024	SUBVENTION 2024	SAPEURS POMPIERS	Association	800,00
65748	1003-2024	SUBVENTION 2024	ASSOC PARENTS ELEVE	Association	2 200,00
65748	1005-2024	SUBVENTION 2024	LA BOULE RENAISSANTE JOUQ	Association	1 200,00
65748	1006-2024	SUBVENTION 2024	Association CHEVAL MUSIQUE	Association	4 500,00
65748	1007-2024	SUBVENTION 2024	Association COLLECTIF CITOYEN	Association	1 000,00
65748	1008-2024	SUBVENTION 2024	Association COMITE DES FETES DE JOUQUES	Association	33 500,00
65748	1009-2024	SUBVENTION 2024	COOPERAT.SCOLAIR.ECOLE ELEMENTAIRE	Association	9 000,00
65748	1010-2024	SUBVENTION 2024	Association COSMOGRAPHIQUE	Association	2 650,00
65748	1011-2024	SUBVENTION 2024	RECORDS	Association	300,00
65748	1012-2024	SUBVENTION 2024	CROIX ROUGE FRANCOISE	Association	2 500,00
65748	1013-2024	SUBVENTION 2024	Association ENTRAIDE DES BDR	Association	300,00
65748	1014-2024	SUBVENTION 2024	FOYER SOCIO CULTUREL AIL	Association	3 500,00
65748	1015-2024	SUBVENTION 2024	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	600,00
65748	1016-2024	SUBVENTION 2024	Association JEUNESSE DES TERRES	Association	3 500,00
65748	1017-2024	SUBVENTION 2024	Association JOUQU/CARS	Association	800,00
65748	1018-2024	SUBVENTION 2024	RAID	Association	3 000,00
65748	1019-2024	SUBVENTION 2024	Association ASSOCIATION LA BOBINE	Association	2 400,00
65748	1020-2024	SUBVENTION 2024	ASS.LES AMIS DE JOUQUES	Association	550,00
65748	1021-2024	SUBVENTION 2024	ASSOC.LES ARTS TWISTENT	Association	1 000,00
65748	1022-2024	SUBVENTION 2024	Association LES PARENTS DES MATERNELLES	Association	1 600,00
65748	1023-2024	SUBVENTION 2024	ASSOC LA GARDERIE	Association	15 000,00
65748	1024-2024	SUBVENTION 2024	Association ASSOC LES ORNICARINK	Association	1 000,00
65748	1025-2024	SUBVENTION 2024	Ass PING PONG JOUQUARD	Association	1 000,00
65748	1026-2024	SUBVENTION 2024	TENNIS CLUB DE JOUQUES	Association	3 750,00
65748	1027-2024	SUBVENTION 2024	Association ASSOCIATION SCS JOUQUES	Association	1 000,00
65748	1028-2024	SUBVENTION 2024	ASSO.ANCIENS COMBATTANTS	Association	750,00
65748	1029-2024	SUBVENTION 2024	COMMISSION LOCALE INFORMATIQUE	Association	330,00

MAIRIE DE JOUQUES - Commune de Jouques BP - BP (projet de budget) - 2024

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	1028-2024	SUBVENTION 2024	Association AMICALE SAPEUR FORESTIER	Association	500,00
65748	1029-2024	SUBVENTION 2024	Association ASSOCIATION PARENTS UNIS JEAN JAURES	Association	300,00
65748	1004-2024	SUBVENTION 2024	Association BRASSER EN PROVENCE	Association	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.